



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 45_CC_2026_CCDS

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LA FÊTE DES VOISINS » SUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET

Absents excusés :

Micheline ANTOINETTE, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert Franck SAMUELS, Benjamin ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de se prononcer sur l'organisation de la manifestation « La Fête Des Voisins » sur le territoire des Savanes, notamment à Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie et Kourou qui se déroulera le vendredi 29 mai 2026.

La « Fête Des Voisins » est une manifestation nationale qui existe depuis 25 ans et qui a vocation à réunir les voisins pour un moment de partage et de convivialité. Cette manifestation permet de développer l'entraide entre les habitants qui sont les principaux acteurs de cette manifestation. C'est un moment de retrouvailles et de convivialité entre voisins, point de départ d'une nouvelle dynamique solidaire.

La Communauté de Communes Des Savanes par sa compétence « Habitat » portée par « La Maison de l'Habitat » a toute légitimité pour initier et mettre en œuvre ce projet en lien avec l'élaboration du PLH-PILHI. En effet, par délibération n° 125_cc_2023, le conseil communautaire a adopté l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI). Par délibération n° 88_CC_2025_ le conseil valide le plan de financement qui lance officiellement les travaux de mise en place du PLH-PILHI qui se manifeste par l'organisation de rencontres et d'échanges avec les habitants du territoire.

La « Fête Des Voisins » permet ces moments de partage et d'écoute réunissant et valorisant les associations locales, les établissements scolaires, les commerçants et les bailleurs sociaux. La Fête Des Voisins » est un événement fédérateur qui participe à la cohésion entre les habitants d'un même quartier, voire au-delà ; renforce le lien social, et favorise la convivialité intergénérationnelle.

Le budget prévisionnel des actions dans les communes de Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie et Kourou s'élève à un montant de 9500€ (neuf mille cinq cents) euros et se décline ainsi :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Tee shirt	2 000 €	CCDS	9 500 €
Repas (barbecue)	3 000 €		
Goodies/enfants	1 500 €		
Animation	1 500 €		
Ateliers	1 500 €		
Total	9 500 €	Total	9 500 €

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire

APPROUVE l'organisation de la manifestation « La Fête Des Voisins » dans les communes de Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie et Kourou pour un montant de 9500 (neuf mille cinq cents) euros selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Tee shirt	2 000 €	CCDS	9 500 €
Repas (barbecue)	3 000 €		
Goodies/enfants	1 500 €		
Animation	1 500 €		
Ateliers	1 500 €		
Total	9 500 €	Total	9 500 €

INSCRIT les crédits au budget 2026 ;

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

À la majorité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation de la manifestation « La Fête Des Voisins » dans les communes de Iracoubo, Sinnamary, Kourou, Saint-Elie pour un montant de 9 500€ (neuf mille cinq cents) euros selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Tee shirt	2 000 €	CCDS	9 500 €
Repas (barbecue)	3 000 €		
Goodies/enfants	1 500 €		
Animation	1 500 €		
Ateliers	1 500 €		
Total	9 500 €	Total	9 500 €

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits au budget 2026.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 02

Abstention(s) : 01

AP, Préfecture de Guyane
973-200027548-20260506-13-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE

